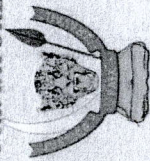


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 287/2024

A LA SOCIETE SODIMAS CONGO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux confortatifs de construction d'un Gymnase Omnisports (compétition, judo et lutte libre), conclu avec le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions deux cent vingt un mille neuf cent douze, treize centimes (USD 2 221 912,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille cinq cent cinquante-trois, trente-huit centimes (USD 15 553,38), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 23/12/2024.



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général